



**Le Conseil Municipal se réunira
à la Mairie
Le vendredi 4 février 2022
à 20h30**

**Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur,
6 personnes maximum sont autorisées à assister à la séance**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation nouveau membre titulaire au sein de la CLECT
2. Approbation rapport annuel CLECT
3. Election d'un membre du conseil municipal au CCAS
4. Pacte de gouvernance modifié
5. Subvention pharmacie
6. Ouverture de poste garde champêtre chef principal à temps complet
7. Accueil UEEA
8. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement
9. Travaux éclairage public
10. Convention fourrière
11. Questions diverses :
 - Présentation document niveaux d'investissement et obligation CAO
 - Point sur l'ensemble des mises aux normes demandées sur les bâtiments publics
 - Installation docteurs
 - Capteurs CO2 à l'école

SESSION ORDINAIRE

Affiché le 31 janvier 2022

